



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

le Conseil Municipal

VOUS INFORME

Madame, Monsieur,

Le besoin d'une gestion équilibrée des ressources en eau et la lutte contre leur pollution ont conduit les pouvoirs publics à mettre en place une réglementation stricte.

Ce cadre réglementaire est défini par la loi sur l'eau de janvier 1992 complétée par celles de l'eau et des milieux aquatiques de décembre 2006 et la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement d'août 2009.

Au titre de cette réglementation, il est interdit aux propriétaires de déverser leurs eaux usées directement dans le milieu naturel. Obligation leur est donc faite de se raccorder à l'assainissement collectif (eaux usées) lorsqu'il en existe un dans la commune ou de mettre en place et entretenir un système autonome d'assainissement dit "Assainissement Non Collectif" (ANC).

En 2005, le conseil municipal de BARISIS-AUX-BOIS a voté à l'unanimité la création d'un système d'assainissement collectif et en a confié la compétence au "Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord – SIAN" aujourd'hui "SIDEN-SIAN".

Les travaux devaient débuter en 2009, l'Agence de l'Eau Seine Normandie n'a pas respecté ses engagements en privilégiant la remise en conformité des installations des grandes agglomérations du bassin de la Seine à la demande de l'Union Européenne.

Noréade, régie du SIDEN-SIAN, nous annonce maintenant la mise œuvre de la station d'épuration en 2016 et celle des réseaux sur une période de 8 à 10 ans, à condition d'obtenir les subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Général de l'Aisne.

Sans certitude, l'assainissement collectif serait opérationnel à partir de 2025!!!

Pendant ce temps, la mise en place du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) par la CCVA (Communauté de Communes du Val de l'Ailette) risque par ailleurs de contraindre certains habitants à engager des dépenses non prévues pour mettre leur installation en conformité.

C'est pourquoi, lors de sa dernière réunion du 11 juin 2010 le Conseil Municipal a décidé de vous informer des enjeux auxquels vous serez confrontés en organisant :

Une réunion publique
était organisée

Le mercredi 30 juin à 19 H 30 au Foyer Rural

**Une pétition est à votre disposition en Mairie
depuis le 1^{er} juillet 2010**